

# ESEO - LOGEMENT 2026-2027

Notre école permet à toutes les étudiantes et tous les étudiants de trouver un logement, que ce soit en résidence étudiante ou chez particulier via les supports suivants :



## PLATEFORME STUDAPART

Studapart - La Plateforme Logement Etudiant de ESEO

## LES RESIDENCES ETUDIANTES

Résidences étudiantes à Angers : se loger près du campus - ESEO

Résidences étudiantes à Dijon : se loger près du campus - ESEO

Résidences étudiantes à Paris-Vélizy - ESEO

## LES LOGEMENTS CHEZ LES PARTICULIERS & AUTRES ORGANISMES

**ANGERS** : se présenter à l'accueil auprès de **Christophe Fortannier** ou envoyer mail pour liste à [christophe.fortannier@eseo.f](mailto:christophe.fortannier@eseo.f)

**DIJON** : se présenter à l'accueil auprès d'**Emilie Louberssac** ou envoyer mail pour liste à [emilie.louberssac@eseo.fr](mailto:emilie.louberssac@eseo.fr)

**VELIZY** : l'organisme Science Accueil peut vous aider à chercher un logement en Ile-de-France [Logement - Science Accueil](#)

**CROUS** (Etablissement public lié au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, fournissant des logements universitaires aux étudiants)

**DÉMARCHE INDIVIDUELLE / Garant privé (ex. Visale, Garantme – voir informations pratiques page suivante)**

- Vous pouvez aller sur le site du CROUS et faire directement une demande individuelle à partir du 8 juillet 2026 : [Accueil – MesServices.etudiant.gouv.fr](https://www.crous.fr/accueil-mes-services-etudiant.gouv.fr)

**PARTENARIAT CROUS-ESEO / Garant ESEO**

- **DIJON** : sur inscription / Se présenter à l'accueil ou contacter **Emilie Louberssac** / [emilie.louberssac@eseo.fr](mailto:emilie.louberssac@eseo.fr)
- **ANGERS** : UNIQUEMENT A L'ARRIVEE / Inscription sur liste d'attente / disponibilité en fonction des préavis de départ / Se présenter au bureau A302 auprès de **Véronique Corne**

## SITES INTERNET DE RECHERCHE

- FACEBOOK / groupe logements étudiants
- LOKAVIZ [Logement étudiant - Résidence universitaire - Chambre étudiante - Lokaviz](#)
- ADELE Logement [Logement étudiant : plus de 9 000 annonces dans les résidences étudiantes sur Adele](#)
- IMMO JEUNE [Logement étudiant, résidence, location - ImmoJeune](#)
- APPARTAGER [Colocation, Colocataire & Chambre à Louer - Appartager](#)
- ROOMLALA [Chambre à louer – Trouvez ou proposez une chambre facilement](#)
- LEBONCOIN [Locations - leboncoin](#)
- ENSEMBLE2GENERATIONS [ensemble2générations - réseau de la cohabitation intergénérationnelle](#)
- LE TEMPS POUR TOIT [Cohabitation intergénérationnelle et habitat partagé - Le temps pour toit](#)
- SMEB'HABITAT [Louer - Smeb'Habitat](#)
- BIEN ICI [Location immobilière - Bien'ici](#)
- SELOGER [Petites annonces immobilières | 1er site immobilier français | Portail immo](#)
- LOGIC-IMMO [Site immobilier et petites annonces immobilières](#)
- DE PARTICULIER A PARTICULIER [Location - Annonces locations immobilières | Particulier à Particulier - PAP](#)



GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS

## LOGEMENT / Informations pratiques

Pour vous aider dans votre recherche de logement, voici quelques **éléments qui sont nécessaires** et dont vous devez avoir connaissance :



### CAUTION/GARANT

Le garant est une personne physique (famille, entourage) ou morale (entreprise, banque ou organisme) qui s'engage à régler le loyer si le locataire arrête de payer (caution solidaire). On vous demandera souvent que votre garant ait des revenus 3 à 4 fois supérieurs au montant du loyer.

- La garantie **payante GARANTME** : [Garantme : Trouver un garant pour votre location en France](#)
- L'organisme « Action Logement » peut se porter garant de votre logement. **La garantie VISALE est une caution proposée au locataire majeur (une fois votre titre de séjour obtenu)**. Grâce à cette garantie **fiable et gratuite**, les locataires trouvent plus facilement et rapidement un logement tout en rassurant leur futur propriétaire (limite loyer maximum 800€ région Ile-de-France, 600€ reste de la France). La demande est **à faire avant de signer le bail** : [Visale - La caution Nouvelle\(s\) Génération\(s\)](#)

### DEPOT DE GARANTIE

Il correspond en général à **1 mois de loyer** sans les charges (charges = eau, électricité, internet / incluses dans les tarifs des résidences étudiantes). C'est la somme à régler « en avance » quand vous signez le bail. Il sert à couvrir les éventuels dommages causés pendant votre période de location. Cette somme vous est rendue lors de votre départ si aucun dégât n'est constaté.

### LE BAIL

C'est le contrat de location qui engage le propriétaire et vous-même. La durée minimale d'un bail est d'1 an pour un meublé. Le bailleur est la personne qui vous loue le logement (par exemple : le propriétaire ou la résidence étudiante).

### L'ETAT DES LIEUX

Après la signature de votre contrat, le propriétaire va vous donner les clés et faire l'inventaire du logement avec vous. Quand vous quitterez le logement, vous ferez un état des lieux de sortie et c'est le comparatif entre les deux qui impactera la restitution de votre dépôt de garantie. **Il est important de prévenir votre propriétaire de toute dégradation de votre fait ou non.**

### L'ASSURANCE MULTIRIQUES HABITATION

Cette assurance est **obligatoire** et vous couvre en cas de vol, dégât des eaux, vitre brisée... Votre propriétaire vous demandera une attestation à votre emménagement. Les résidences étudiantes vous proposent généralement un assureur. Vous pouvez aussi vous diriger vers un de nos partenaires si besoin :

[Espace Client - Leocare](#)

[Assurance habitation des étudiants et des jeunes | HEYME](#)



GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS